

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

RÉUNION DU CONSEIL 17 JANVIER 2018

MERCREDI, le dix-septième jour du mois de janvier deux mille dix-huit (17 janvier 2018), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Sylvain Déry, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur René Gravel, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, préfet suppléant de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Narcisse.

ÉTAIT ABSENT

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Messieurs Patrick Baril, directeur général, Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement et dans l'assistance, Monsieur René Demontigny, de la Société de développement économique La Pérade et madame Valérie Desormeaux, pour les Jardins Barry inc., en lien avec une demande d'accessibilité à internet haute vitesse.

2018-01-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2017;
4. Gestion du personnel :
 - a. Conditions de travail 2018 du personnel-cadre;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Entente relative à la cour municipale commune;
 - c. Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (entente de partenariat);
 - d. PG Solutions (offre de service progiciels gestion des permis);
 - e. Entente avec le Bulletin des Chenaux;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- f. Achat d'œuvres d'art dans le cadre de la politique d'acquisition d'œuvres d'art de la MRC des Chenaux;
- g. Projet de fibre optique (proposition de service);
- 6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux) :
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Bécancour (règlement modifiant le règlement no. 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour afin d'autoriser deux dérogations en zone inondable);
 - ii. MRC de Maskinongé (règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé, afin d'accorder une dérogation aux normes relatives aux zones inondables au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports);
 - iii. MRC de Maskinongé (règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'apporter plusieurs modifications concernant les territoires d'intérêts historiques, la limite de la zone agricole et les limites municipales);
 - iv. MRC de Portneuf (règlement no. 378 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf visant à délimiter une aire à vocation particulière à l'endroit du site industriel);
 - v. MRC de Portneuf (règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf visant à autoriser l'élargissement en zone inondable de la rampe d'accès de la caserne incendie de la municipalité de Rivière-à-Pierre dans le cadre d'une dérogation à une norme intégrée au document complémentaire;
 - vi. MRC de Maskinongé (règlement no. 253-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'apporter plusieurs modifications concernant le lotissement, le transport aérien, les conditions d'émission de permis et certificats et les usages résidentiels de moyenne et forte densité dans l'affectation récréative);
 - vii. MRC de Maskinongé (règlement no. 254-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'intégrer au document complémentaire le nouveau cadre normatif du ministère de la Sécurité publique quant aux zones à risques de glissement de terrain);
 - c. Règlement 2017-105A modifiant le schéma d'aménagement révisé;
- 7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel – rapports de novembre et décembre 2017;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité sur la sécurité publique;
- 8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants;
 - i. Demandes de commandites;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes – projets structurants;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- b. Demandes régionales;
- c. Office des signaux de Batiscan (projet de renouvellement de la visite expérience);
- 9. Développement économique :
 - a. Adoption du code d'éthique de comité d'investissement commun;
 - b. Financement du bureau d'information touristique de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
 - c. Financement du bureau d'accueil touristique de Batiscan;
 - d. Financement d'entreprises;
- 10. Appuis demandés;
- 11. Correspondance déposée;
- 12. Pour votre information :
 - a. Rencontre avec Mathieu Guimond, directeur général Mauricie pour Servitech inc.
- 13. Autre(s) sujet(s);
 - a. Journée de la famille 2018;
 - b. Motion de félicitations à M. Luc Dostaler pour sa nomination à la FQM;
 - c. Motion de félicitations à M. Larry Bernier pour sa nomination à la FQM;
- 14. Nominations :
 - a. Membres de comités :
 - i. Comité d'aménagement du territoire;
 - ii. Comité consultatif;
 - iii. Bureau des délégués;
 - b. Représentation :
 - i. SAMBBA;
 - ii. Table de concertation régionale de l'estuaire fluvial;
- 15. Période de questions;
- 16. Clôture de la séance.

Adoptée.

2018-01-002

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion publique de ce conseil tenue le 22 novembre 2017.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

2018-01-003

4a. CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL-CADRE

Considérant que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux a accepté les conditions de travail pour son personnel syndiqué s'appliquant du premier janvier 2016 au 31 décembre 2020;

Considérant que suivant la Loi, le traitement des employés, autres que les syndiqués au sens du Code du travail, relève du conseil;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux accorde à messieurs Yvan Magny, Jean Breton, et Mathieu Ouellette une augmentation salariale équivalente à 3 % pour l'année 2018;

Il est de plus résolu que le conseil autorise le directeur général à effectuer les ajustements requis.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2018-01-004

5a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 10769 à 10883 ainsi que les autres sommes déboursées au 17 janvier 2018 totalisant 953 931,45 \$.

Adoptée.

5b. Entente relative à la Cour municipale commune

Les membres du conseil de la MRC des Chenaux prennent connaissance de l'entente relative à la Cour municipale commune de Trois-Rivières et demandent au directeur général de valider les scénarios envisageables à moyen et long terme.

2018-01-005

5c. Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (entente de partenariat)

Considérant que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a mandaté les Unités régionales de loisir et de sport pour soutenir les organismes de loisir et de sport, notamment ceux en milieu rural;

Considérant que des rencontres de travail entre l'unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM) et la MRC des Chenaux ont permis d'identifier des éléments d'intervention lesquels ont été consignés dans le document Cadre de référence favorisant la qualité de vie des communautés en matière de loisir, sport, plein air, activité physique et saines habitudes de vie;

Considérant la présence sur le territoire de la MRC des Chenaux du Réseau en loisir des Chenaux, organisation non incorporée et regroupant, sur une base volontaire, des représentants de municipalités de la MRC des Chenaux;

Considérant le protocole d'entente 2018-2020 proposé par l'URLSM à la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux adopte l'entente de partenariat 2018-2020 déposé par l'URLSM.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu, par la présente, d'autoriser monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux, et monsieur Patrick Baril, directeur général de la MRC des Chenaux, de signer ladite entente pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2018-01-006

5d. PG SOLUTIONS (OFFRE DE SERVICE PROGICIELS – GESTION DES PERMIS)

Considérant l'importance d'actualiser nos méthodes de travail au niveau de la gestion des permis et de l'évaluation foncière;

Considérant la proposition PG Solutions;

Considérant que le budget 2018 prévoit un montant suffisant au chapitre des immobilisations;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Sylvain Déry, maire de Saint-Stanislas, et résolu unanimement que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux achète de la compagnie PG Solutions le Progiciels gestion des permis, selon les conditions définies à l'offre de service numéro 1MRCM77-171117-0.

Adoptée.

2018-01-007

5e. ENTENTE AVEC LE BULLETIN DES CHENAUX

Considérant que le Bulletin des Chenaux est distribué gratuitement à toutes les adresses du territoire de la Municipalité régionale de comté des Chenaux;

Considérant que l'on utilise régulièrement les services du Bulletin des Chenaux pour la publication de chroniques culturelles et familiales, pour des messages à la population ainsi que pour des avis publics officiels;

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité de renouveler pour l'année 2018 l'entente de diffusion de l'information municipale dans le Bulletin des Chenaux au coût de 3000 \$ plus les taxes et que monsieur Gérard Bruneau, préfet, soit et est, par la présente, autorisé à signer cette entente pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2018-01-008

5f. ACHAT D'ŒUVRES D'ART DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une Politique culturelle en 2006;

Considérant que le plan d'action culturelle 2018-2020 a été adopté par le conseil de la MRC des Chenaux le 17 mai 2017 et que ce plan prévoit une Politique d'acquisition d'œuvres d'art;

Considérant qu'un budget total de 3 000 \$ sur les trois années est réservé pour l'achat d'œuvres d'art;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant qu'un comité de sélection a été mis sur pied afin de recommander à ce conseil un choix d'œuvres à acquérir;

Considérant que suite à un appel d'offres, trente œuvres d'art ont été soumises au comité de sélection à des fins d'achat;

Considérant la recommandation des membres du comité de sélection;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de procéder à l'achat de la gravure intitulée « Reflets » de l'artiste Suzie Allen, de Saint-Maurice, pour un montant total s'élevant à 975 \$;

Il est de plus résolu de remercier les membres du comité de sélection, en l'occurrence madame Marie-Pier Lemaire et messieurs Christian Fortin, Pierre-André Paquin et Patrick Baril pour leurs participations au comité.

Adoptée.

2018-01-009

5g. PROJET DE FIBRE OPTIQUE (PROPOSITION DE SERVICE)

Considérant que la MRC des Chenaux désire obtenir une étude de faisabilité afin de permettre à l'ensemble des résidents et entreprises du territoire d'avoir accès à des services de télécommunication à haute vitesse;

Considérant qu'en janvier 2018, la MRC a invité une personne à faire connaître ses honoraires pour la réalisation d'une étude d'implantation d'un réseau de fibre optique;

Considérant que le 16 janvier 2018, la MRC recevait la soumission de monsieur Richard Lampron et qu'après en avoir pris connaissance, certaines modifications devront y être apportées;

Considérant que le comité de développement de la MRC des Chenaux rencontrera monsieur Lampron afin de préciser certains éléments de l'offre de service;

En conséquence, il est proposé par monsieur René Gravel, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Sylvain Déry, maire de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la Municipalité régionale de comté des Chenaux mandate monsieur Richard Lampron pour la réalisation d'une étude de faisabilité afin de permettre à l'ensemble des résidents et entreprises du territoire d'avoir accès à des services de télécommunication à haute vitesse pour un montant de 12 000\$, plus taxes.

Que monsieur Patrick Baril, directeur général, soit et est, par la présente, autorisé à signer cette entente pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)

Aucun règlement n'est présenté ce mois-ci.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6b. RÈGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS – DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE

- i. MRC de Bécancour (règlement modifiant le règlement no. 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour afin d'autoriser deux dérogations en zone inondable);
- ii. MRC de Maskinongé (règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé, afin d'accorder une dérogation aux normes relatives aux zones inondables au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports);
- iii. MRC de Maskinongé (règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'apporter plusieurs modifications concernant les territoires d'intérêts historiques, la limite de la zone agricole et les limites municipales);
- iv. MRC de Portneuf (règlement no. 378 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf visant à délimiter une aire à vocation particulière à l'endroit du site industriel);
- v. MRC de Portneuf (règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf visant à autoriser l'élargissement en zone inondable de la rampe d'accès de la caserne incendie de la municipalité de Rivière-à-Pierre dans le cadre d'une dérogation à une norme intégrée au document complémentaire);
- vi. MRC de Maskinongé (règlement no. 253-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'apporter plusieurs modifications concernant le lotissement, le transport aérien, les conditions d'émission de permis et certificats et les usages résidentiels de moyenne et forte densité dans l'affectation récréative);
- vii. MRC de Maskinongé (règlement no. 254-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'intégrer au document complémentaire le nouveau cadre normatif du ministère de la Sécurité publique quant aux zones à risques de glissement de terrain);

2018-01-010

6c. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-105A MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté, lors de son assemblée du conseil du 18 octobre 2017, un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

Considérant que la MRC a tenu le 11 novembre 2017 une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement;

Considérant qu'un avis de motion à l'égard de ce règlement a été présenté lors de l'assemblée du conseil du 18 octobre 2017;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que certains des articles de ce projet de règlement respectent les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et, qu'à cet égard, il y a lieu d'adopter les parties du projet de règlement conformes à ces orientations gouvernementales;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que la MRC des Chenaux adopte le règlement 2017-105A modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Pour consultation, ce règlement est inscrit au livre des règlements.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANTS À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues que la RGMRM devra évaluer divers scénarios pour l'implantation d'un site de compostage en Mauricie. De plus, monsieur Dostaler mentionne aux membres du conseil qu'il a été nommé comme représentant de la RGMRM au sein de l'organisme Récupération Mauricie.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – RAPPORTS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2017

Monsieur Christian Fortin, président du comité consultatif culturel, résume les rapports d'activités pour les mois de novembre et décembre 2017, préparés par notre agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, mentionne qu'une rencontre du comité a eu lieu en janvier et que le principal sujet traité fut le dossier de branchement sur fibre optique de l'ensemble des citoyens de notre MRC.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, informe ses collègues que le syndicat des employés de la MRC des Chenaux a convoqué le comité de relation de travail pour traiter de différents dossiers.

2018-01-011

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE – ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉS DE REGROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LA MRC DES CHENAUX

Considérant que la MRC des Chenaux a lancé un appel de services pour l'élaboration d'une étude d'opportunités de regroupement des services de sécurité incendie des municipalités faisant partie du territoire de la MRC des Chenaux;

Considérant qu'après l'analyse des trois soumissions déposées, les membres du comité de sélection ont retenu ces trois entreprises comme ayant obtenu le pointage minimal requis;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'après l'ouverture des enveloppes du prix soumissionné, l'entreprise Michel Richer inc. a remporté le meilleur pointage final;

En, conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Déry, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux confie à Michel Richer inc. le mandat de réaliser l'étude d'opportunités de regroupement des services de sécurité incendie dans la MRC des Chenaux pour un montant de 23 000\$, plus taxes.

Que les documents suivants fassent partie du contrat entre la MRC et Michel Richer inc. :

- . MRC des Chenaux / Étude d'opportunités de regroupement des services de sécurité incendie dans la MRC des Chenaux / 18 décembre 2017;
- . Michel Richer inc. / Multi-conseils en gestion d'incendie / Soumission datée du 27 décembre 2017.

Que l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'obtention par la MRC d'une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, dans le cadre du programme pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Adoptée.

2018-01-012

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉS DE REGROUPEMENT DES SERVICES INCENDIE DE LA MRC DES CHENAU

Considérant que la MRC des Chenaux a lancé un appel de services pour l'élaboration d'une étude d'opportunités de regroupement des services de sécurité incendie des municipalités faisant partie du territoire de la MRC des Chenaux;

Considérant qu'une telle étude est admissible au programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

En, conséquence, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une aide financière pour la réalisation d'une étude d'opportunités de regroupement des services de sécurité incendie dans la MRC des Chenaux.

Il est également résolu que monsieur Patrick Baril, directeur général de la MRC des Chenaux, soit autorisé à signer les documents relatifs à cette demande.

Adoptée.

7f. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du comité, mentionne qu'aucune rencontre du comité n'a eu lieu depuis la dernière séance.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2018-01-013

8a.i. PROJETS STRUCTURANTS - DEMANDES DE COMMANDITES

Considérant que, par sa résolution numéro 2015-11-185, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de commandites associées aux activités et évènements »;

Considérant qu'un projet a été présenté au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement du projet suivant :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Randonnée aux flambeaux	1 000 \$

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier, soit et est, par la présente, autorisé à émettre les chèques requis.

Adoptée.

8b. PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPES DÉDIÉES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

8b. ENVELOPPES - PROJETS STRUCTURANTS

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

2018-01-014

8c. OFFICE DES SIGNAUX DE BATISCAN (PROJET DE RENOUVELLEMENT DE LA VISITE EXPÉRIENCE)

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant que le Ministère de la Culture et des Communications de la Mauricie a procédé à un appel de projets dans le cadre du programme stratégie maritime à l'horizon 2030;

Considérant que ce programme vient bonifier l'entente de développement culturel 2018-2020 déjà signée entre la MRC des Chenaux et le Ministère de la Culture et des Communications de la Mauricie;

Considérant que la Corporation touristique de Batiscan (Office des signaux de Batiscan) a déposé un projet au programme stratégie maritime à l'horizon 2030;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que les membres du comité de développement rural ont pu prendre en considération l'analyse de la part de l'agent de développement culturel eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Considérant les recommandations dudit comité;

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants:

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
Corporation touristique de Batiscan	<i>Office des signaux de Batiscan (renouvellement de la visite expérience)</i>	6 800 \$	3 400 \$

Que le montant ainsi autorisé soit versé aux conditions recommandées de la manière suivante:

- 100 % suite à la confirmation de la participation financière du programme stratégie maritime à l'horizon 2030 et du dépôt d'un rapport de projet ;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2018-01-015

9a. ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN

Considérant la mise en place du nouveau comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux suite à la création du Fonds local de solidarité de la MRC des Chenaux;

Considérant qu'il est de mise de doter le comité d'investissement commun d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du comité;

Considérant le projet de code d'éthique et de déontologie présenté aux membres du conseil de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur René Gravel, maire de Saint-Prospere-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux adopte le code d'éthique et de déontologie du comité d'investissement commun du Fonds local de solidarité de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2018-01-016

9b. FINANCEMENT DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Considérant que la MRC des Chenaux peut prendre toutes les mesures afin de favoriser le développement local et régional de son territoire;

Considérant qu'une demande de subvention provenant de la Société de développement économique (SDE) de La Pérade est déposée au conseil pour le maintien du bureau d'information touristique situé à Sainte-Anne-de-la-Pérade au cours de la saison touristique 2018;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accorde à Société de développement économique (SDE) de La Pérade une somme de 15 000 \$ qui sera versée après la signature du protocole à être préparé et signé par le directeur général, pour et au nom de la MRC des Chenaux, ainsi qu'à émettre les chèques requis en la manière prévue à l'article 3.1 dudit protocole d'entente.

Adoptée.

9c. FINANCEMENT DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE BATISCAN

Le conseil de la MRC des Chenaux prend connaissance de la demande de financement 2018 de la Corporation de touristique de Batiscan. Cette demande sera traitée lors de la prochaine séance de la MRC.

2018-01-017

9d. FINANCEMENT D'ENTREPRISES

Considérant qu'il y aura, au cours des prochains jours, le dépôt d'au moins une demande de financement dans le cadre du Fonds de diversification économique;

Considérant que cette demande a été portée à la connaissance des membres du conseil le 17 janvier 2018 dernier, lors d'une réunion préparatoire;

Considérant que la prochaine réunion du conseil n'aura lieu qu'en février 2017;

Il est en conséquence proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le directeur général à signer les protocoles d'entente avec les entrepreneurs advenant :

1. Que le comité d'investissement, après analyse desdites demandes, formule une recommandation favorable;
2. Que les conditions habituelles soient rencontrées pour chacun des dossiers.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

2018-01-018

**10a. APPUI À LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD – SERVICE D'HÉMODIALYSE
APPUI AUX DÉMARCHES DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LE NORD-EST**

Considérant que la MRC de La Haute-Côte-Nord a compétence en matière de transport de personnes, transport collectif et transport adapté, depuis 2014 ;

Considérant que la Politique d'admissibilité au transport adapté du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) prévoit l'admission des requérants au transport adapté pour les déplacements dans le cas de traitements en hémodialyse ;

Considérant que le Service de transport adapté et collectif de la MRC a pris en charge une usagère qui nécessite des traitements d'hémodialyse à raison de trois jours par semaine, que la MRC a assumé les frais du transporteur pendant cinq mois et que le montant de l'implication financière de la MRC s'élève approximativement à 30 000 \$;

Considérant que de nombreuses démarches infructueuses d'une citoyenne de Forestville, qui doit bénéficier de traitements en hémodialyse, l'ont menée à l'épuisement et que celle-ci a mandaté, par procuration, le Centre d'Action Bénévole Le Nord-est pour poursuivre les démarches en vue d'obtenir un service d'hémodialyse à Baie-Comeau ;

Considérant que le Centre d'Action Bénévole Le Nord-est défend conséquemment le dossier d'hémodialyse depuis de nombreuses années afin que La Haute-Côte-Nord soit desservie pour ces traitements bien spécifiques à Baie-Comeau ;

Considérant que les normes ministérielles stipulent que les personnes ne devraient pas être en déplacement plus de trois heures pour effectuer l'aller-retour pour se rendre à leurs traitements en hémodialyse ;

Considérant que le temps de déplacement pour les traitements en hémodialyse pour les citoyens de La Haute-Côte-Nord excède amplement les trois heures pour effectuer l'aller-retour ;

Considérant qu'une correspondance du ministre Bolduc, datant de 2009, adressée à la citoyenne de Forestville, lui mentionnait que deux unités satellites seraient installées sur la Côte-Nord, soit une à Sept-Îles et l'autre à Baie-Comeau ;

Considérant que l'unité satellite de Sept-Îles est ouverte et en fonction ;

Considérant que les installations sont sur place à l'unité satellite de Baie-Comeau, que les liens ont été établis avec l'équipe de néphrologie de l'Hôtel-Dieu de Québec et que le service n'est toujours pas en fonction ;

Considérant que selon les statistiques de décembre 2015 de l'Hôtel-Dieu de Québec, il y a 92 personnes en insuffisance rénale sur la Côte-Nord, ce qui n'inclut pas les données des communautés innues, étant donné que celles-ci relèvent de Santé Canada ;

Considérant que plusieurs personnes ont quitté leur famille, leur maison et leurs proches pour recevoir leurs traitements à l'extérieur, par manque de service d'hémodialyse, et qu'ils ne font donc plus partie des statistiques pour la Côte-Nord ;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que des démarches ont été entreprises auprès du Protecteur du citoyen concernant le dossier de la citoyenne de Forestville;

Considérant que plusieurs recommandations provenant du Protecteur du citoyen ont été formulées auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord (4) et du ministère de la Santé et des Services sociaux (2) concernant l'hémodialyse, dont les deux recommandations au MSSS sont les suivantes :

- Assouplir les critères pour faciliter l'implantation des services d'hémodialyse pour les usagers de l'ouest de la Côte-Nord;
- Soutenir le Centre intégré de santé et des services et des soins aux personnes hémodialysées de l'ouest de la Côte-Nord de façon à ce qu'ils soient accessibles en moins de 3 heures aller-retour et d'ici le 15 octobre 2016;

Considérant qu'aucun résultat n'a été obtenu à la suite de la démarche effectuée par le Protecteur du citoyen ;

Considérant que les frais associés aux déplacements des dialysés sont exorbitants ;

Considérant que dans le cadre du Programme transport-hébergement du Centre L'Émergent, les remboursements des déplacements aux usagers en insuffisance rénale sont énormes ;

Considérant que depuis, de nombreuses sorties dans les médias ainsi que des points de presse avec le député de René-Lévesque, M. Martin Ouellet, ont été réalisés par le Centre d'action Bénévole Le Nordest ;

Considérant que le ministre Barrette avait avisé le député de René-Lévesque qu'une annonce relative au cas de traitements en hémodialyse serait faite au printemps 2017 et, qu'à ce jour, aucune annonce n'a été faite ;

Considérant que les données actuelles nous renseignent que les places disponibles à l'unité satellite de Sept-Îles sont excédées et qu'à cet effet, les gens doivent se rendre à Québec par avion à raison de trois jours par semaine pour recevoir leurs traitements en hémodialyse ;

Considérant que le Comité de transport de la MRC a été informé de l'ensemble du dossier et que celui-ci recommande au Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord d'appuyer le Centre d'Action Bénévole Le Nordest dans ses démarches ;

Considérant que le dossier de l'hémodialyse et son transport est problématique dans bien des régions rurales du Québec et le Comité de transport recommande également au Conseil de la MRC de solliciter l'appui des MRC de la Côte-Nord dans une première démarche, puis à l'ensemble des MRC du Québec en second lieu ;

Considérant que le Comité directeur FARR-OVT demande, dans sa stratégie de l'occupation du territoire, de reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique ;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur René Gravel, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la MRC La Haute-Côte-Nord et le Centre d'Action Bénévole Le Nordest dans leurs démarches afin d'obtenir un service d'hémodialyse pour les gens de Baie-Comeau.

Adoptée.

2018-01-019

10b. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL – MILIEUX HUMIDES – FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS

Considérant que la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité ;

Considérant la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi no 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec ;

Considérant que cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

Considérant que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans ;

Considérant que les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques ;

Considérant l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée ;

Considérant qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation ;

Considérant que les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi no 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités ;

Considérant que les MRC et les municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec ;

Il est en conséquence proposé par monsieur Sylvain Déry, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel :

- Dans sa démarche auprès du MDDELCC pour la demande d'une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi ;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- Dans sa demande auprès du gouvernement du Québec pour obtenir un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;
- Dans sa demande auprès du gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;
- Dans sa demande au gouvernement pour obtenir une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi no 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

Il est également résolu de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE

- a. Examen de l'état des rôles d'évaluation dont l'équilibration est obligatoire;
- b. Commentaires sur les projets de règlements de mise en œuvre de la Loi sur les hydrocarbures;
- c. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (deuxième versement relatif au Fonds de développement des territoires);
- d. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (application de l'article 573.3.5 de la Loi sur les cités et villes);
- e. Appartenance Mauricie (remerciement pour la participation financière au calendrier historique);
- f. Table de concertation abus auprès des aînés de la Mauricie inc. (remerciement pour la participation financière à la journée internationale des Personnes Aînées);
- g. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (troisième versement relatif au Fonds de développement des territoires);
- h. Desjardins (accusé de réception pour une demande dans le cadre du Fonds de 100 M\$);
- i. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (projet de règlement 2017-105);
- j. Ministre responsable de la Protection des consommateurs, de l'Habitation et de la région de Lanaudière (redistribution budgétaire du programme RénoRégion);
- k. Fédération québécoise des municipalités (déclaration d'élection au conseil d'administration de la FQM);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- l. Cour du Québec division des petites créances (convocation à l'audience dossier Jean-Arthur Jacob);
- m. Demande d'action – accessibilité internet haute vitesse;

12. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Rencontre avec Mathieu Guimond, directeur régional Mauricie pour Servitech inc.

13. AUTRES SUJETS

13a. JOURNÉE DE LA FAMILLE 2018

Compte tenu que la municipalité de Batiscan n'a pas la possibilité d'organiser la journée de la famille MRC des Chenaux prévue au printemps 2018, des vérifications seront faites auprès des autres municipalités de la MRC afin d'identifier la municipalité hôte pour 2018.

Adoptée.

2018-01-020

13b. MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR LUC DOSTALER POUR SA NOMINATION À LA FQM

Les membres du conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux s'unissent pour féliciter monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, pour sa nomination comme représentant de la Mauricie au sein du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités, le 11 décembre dernier.

Adoptée.

2018-01-021

13b. MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR LARRY BERNIER POUR SA NOMINATION À LA FQM

Les membres du conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux s'unissent pour féliciter monsieur Larry Bernier, maire de Lac-Édouard, pour sa nomination comme représentant de la Mauricie au sein du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités, le 11 décembre dernier.

Adoptée.

14. NOMINATION DES MEMBRES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

2018-01-022

14a.i. COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, de nommer messieurs Christian Fortin, maire de Batiscan et Sylvain Déry, maire de Saint-Stanislas, membres du comité d'aménagement du territoire.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2018-01-023

14a.ii. COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Considérant que les représentants de l'UPA des Chenaux ont été nommés à la séance du conseil du mois de novembre 2017 et que deux des trois représentants de la MRC des Chenaux avaient également été nommés à cette même séance, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, de nommer monsieur Sylvain Déry, maire de Saint-Stanislas à titre de représentant de la MRC des Chenaux et monsieur Sébastien Hélie, comme représentant des citoyens, membres du comité consultatif agricole afin de rendre complet le nombre de représentants requis.

Adoptée.

2018-01-024

14a.iii. NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS

Considérant qu'un des deux membres du Bureau des délégués a été nommé à la séance du conseil du mois de novembre 2017 de la MRC des Chenaux et que les deux membres substitués avaient également été nommés à cette même séance, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, de nommer monsieur Sylvain Déry, maire de Saint-Stanislas, membre du Bureau des délégués afin de rendre complet le nombre de représentants requis.

Adoptée.

14b.i. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BATISCAN (SAMBBA)

La nomination pour le représentant à la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan se fera à une séance ultérieure.

2018-01-025

14b.ii. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE L'ESTUAIRE FLUVIAL

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Guy Simon, maire de Champlain, comme représentant à la Table de concertation régionale de l'Estuaire fluvial.

Adoptée.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Valérie Desormeaux, future propriétaire de l'entreprise Les Jardins Barry inc. de Sainte-Anne-de-la-Pérade, demande le soutien de la MRC des Chenaux pour que son entreprise puisse être branchée à un réseau de fibre optique. Une rencontre aura lieu avec la promotrice afin d'analyser les pistes de solution envisageables.

2018-01-026

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures et quatorze minutes (20 h 14), il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET